

BIEN UTILISER VOTRE BROYAT

Pour le jardin ou les arbustes/arbres, le broyat peut être utilisé en paillis.

Une couche de 3 à 12 cm d'épaisseur est à déposer au pied des plantes.

Il peut aussi être apporté au compost car se décomposant plus lentement, il est source d'humus stable à fort pouvoir structurant.

SAVOIR UTILISER VOTRE BROYAT

Branches de thuyas, cyprès sont à destination des haies, arbustes, rosiers, fleurs, potager en automne (mâche, laitue d'hiver,...) sur une épaisseur de 3 cm (ne pas incorporer à la terre lors du travail du sol).

Branches vertes sont à destination des haies, arbustes, rosiers, cultures longues du potager (tomate, aubergine,...) sur une épaisseur de 3 à 5 cm.

Branches sèches sont à destination des plantes pérennes, notamment vivaces, arbustes, fraisiers, framboisiers sur une épaisseur de 5 à 10 cm.





50% du montant de la location d'un broyeur à végétaux (plafonnée à 50 euros par foyer) chez le fournisseur de votre choix!



3 conditions sont nécessaires pour bénéficier de cette aide :

1- Habiter sur le territoire du Pays de Meslay-Grez



2- Louer un broyeur auprès de loueurs près de chez vous

(liste disponible sur www.paysmeslaygrez.fr)

3- Faire une demande de remboursement avec copie de la facture certifiée acquittée accompagnée d'un RIB

(et en indiquant le volume approximatif de broyat obtenu)

- par courrier à l'adresse suivante :

Pôle Intercommunal - Prévention Déchets

1 Voie de la Guiternière 53 170 Meslay-du-Maine

- par mail: prevention.dechets@paysmeslaygrez.fr





